



CH-3003 Berne, SG DETEC

Destinataires selon liste

Berne, 26 août 2008

Loi fédérale sur l'examen et le contrôle de la sécurité technique (loi sur le contrôle de la sécurité, LCS); audition

Mesdames, Messieurs,

Le 9 juin 2006, le Conseil fédéral a soumis aux Chambres fédérales le message concernant la loi sur le contrôle de la sécurité. Le premier projet, en l'occurrence une loi du même nom mais dotée d'une autre abréviation (LCST), avait été mis en consultation en 2001.

Depuis novembre 2006, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats (CEATE-E) examine la loi sur le contrôle de la sécurité. Lors de sa dernière séance, le 12 février 2008, la commission a demandé au DETEC de présenter à nouveau en procédure d'audition le projet sous sa forme actuelle aux cantons et aux milieux intéressés.

C'est pourquoi nous vous soumettons à ce titre le message et le projet de loi sur le contrôle de la sécurité, vous demandant de vous prononcer à ce sujet d'ici le **31 octobre 2008**.

Le message et le projet de loi ainsi que les documents sur support papier annexés au présent courrier, sont publiés sous :

www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html

En annexe, vous trouverez également le document "Attribution des procédures prévues par la LCS". Le Conseil fédéral prévoit dans le projet trois procédures d'examen et de contrôle de la sécurité technique. La répartition des installations, véhicules, appareils, systèmes de sécurité et composants entre les trois procédures prévues sera réglée par voie d'ordonnance. Lors de ses délibérations, la Commission a voulu savoir la forme que cette répartition pourrait revêtir aux yeux du Conseil fédéral. Le DETEC a donc établi une liste en collaboration avec les offices fédéraux concernés. A l'exception des attributions à la procédure de contrôle officiel, la répartition entre les différentes procédures n'est pas encore définitive. Nous vous prions également de prendre position sur ce document.



Nous vous soumettons enfin en annexe un questionnaire, auquel nous vous prions de répondre. L'analyse des résultats de l'audition s'en trouvera facilitée. Il va de soi que vos commentaires et suggestions sont les bienvenus.

M. André Schrade (031 323 96 40, andre.schrade@gs-uvek.admin.ch) et Mme Stéphanie Lenoir (031 322 55 08, stephanie.lenoir@gs-uvek.admin.ch) répondront volontiers à toutes vos questions et demandes de renseignements.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Moritz Leuenberger
Conseiller fédéral

Annexes:

- Liste des destinataires
- Questionnaire
- Liste "Attribution des procédures prévues par la LCS"